

# FICHE PRODUIT DE NOTRE OFFRE MOTO

## POUR QUEL PROFIL ?



Tous les motards  
à partir de 16 ans



Solution « Risque Aggravé »  
disponible à partir de 25 ans

**Avec HONDA Assurance, composez votre protection et celle de votre véhicule selon vos besoins.**

4 FORMULES DE GARANTIES | 3 TYPES D'USAGE | 3 POSSIBILITÉS DE PAIEMENT : MENSUEL, SEMESTRIEL ET ANNUEL

## COMMENT SOUSCRIRE ?

**LE VÉHICULE** est homologué, référencé Honda Assurance et immatriculé en France Métropolitaine. La carte grise est française, au nom du conducteur principal, de son épouse et/ou concubine (sauf société).

**LE PERMIS DE CONDUIRE** est au format européen, obtenu au sein de la communauté européenne et correspondant à la catégorie de véhicule.

### - CONDUCTEUR CLASSIQUE -

#### LE CONDUCTEUR :

- est une personne physique, son conjoint, son ascendant avec un bonus moto inférieur ou égal à 100 (et 125 en auto),
- ou une personne morale, un salarié de la société.

#### LES USAGES :

- Usage privé/trajet domicile/travail,
- Usage tous déplacements,
- Usage société (impératif si le souscripteur ou le titulaire de la carte grise est une personne morale; le véhicule assuré est utilisé pour effectuer tous types de déplacements, à l'exclusion des déplacements liés à une activité professionnelle de coursier, livreur, taxi à deux roues et moto école. Le transport rémunéré de marchandises ou de personnes est exclu.)

#### LES ANTÉCÉDENTS :

Ne pas avoir déclaré :

AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS POUR LES - 25 ANS	AU COURS DES 24 DERNIERS MOIS POUR LES + 25 ANS
<ul style="list-style-type: none"> <li>de sinistre partiellement ou totalement responsable (auto et moto)</li> <li>plus d'un sinistre non responsable en auto (hors bris de glace),</li> <li>ou plus d'un sinistre non responsable en moto.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>plus de 3 sinistres (auto et moto), dont 2 sinistres maximum en moto et 1 sinistre responsable maximum (auto ou moto)</li> </ul>

### - CONDUCTEUR RISQUE AGRAVÉ -

#### LE CONDUCTEUR :

- est une personne physique âgée d'au moins 25 ans, avec au moins 12 mois d'assurance moto durant les 3 dernières années.

#### LES USAGES :

- Usage privé, trajet domicile/travail ou domicile/lieu d'études.

#### LES ANTÉCÉDENTS :

- Résiliés par leur précédent assureur, quel que soit le motif,
- Malusés : jusqu'à 5 sinistres dans les 36 derniers mois et/ou avec un malus jusqu'à 2.50,
- Avec une suspension de permis jusqu'à 12 mois,
- Avec une annulation de permis pour perte totale de points,
- Dont le deux roues a été non assuré jusqu'à 6 mois.

#### LES EXCLUSIONS :

- Les conducteurs ayant été traduits devant une juridiction pénale pour : conduite sous l'emprise de stupéfiants, délit de fuite, refus d'obtempérer, refus de se soumettre à un contrôle de dépistage d'alcoolémie ou stupéfiants, alcoolémie.
- En usage tous déplacements : les coursiers, livreurs et taxis en deux roues.

## LES + HONDA ASSURANCE



**REPRISE DE VOTRE  
BONUS AUTO**

Si supérieur au bonus moto



**-10% SUR VOTRE  
2<sup>nd</sup> CONTRAT**

Deux-roues - toutes cylindrées



**FRANCHISE RÉDUITE  
JUSQU'À 0€**

Pour les bons conducteurs



CLIQUEZ ICI POUR RÉALISER UN DEVIS

# FICHE PRODUIT DE NOTRE OFFRE MOTO



## PARTENARIAT EXCLUSIF

- Pour profiter de la qualité et du savoir-faire de la marque
- Rapatriement dans la concession HONDA de votre choix<sup>1</sup>

1

**PROTECTION DU  
PILOTE JUSQU'À  
1 000 000 €**

2

**FORFAIT  
PETIT ROULEUR<sup>2</sup>  
2 000 KM  
4 000 KM**

3

**CASQUE / GANTS  
VALEUR À NEUF  
PENDANT 3 ANS**

4

**PRÊT D'UNE  
MOTO JUSQU'À  
30 JOURS**

5

**FRANCHISE  
DÉGRESSIVE<sup>3</sup>  
(Ø APRÈS 5 ANS  
SANS SINISTRE)**

○ EXCLUSIVITÉ HONDA ASSURANCE

## L'OFFRE EN DÉTAIL

- **GARANTIE PROTECTION DU PILOTE** : Nous garantissons les préjudices subis en cas d'accident corporel, que vous soyez responsable ou non.  
**La garantie Essentielle** vous indemnise en cas d'AIPP totale à hauteur de 250 000 €. En cas d'AIPP supérieure ou égale à 15%, le capital de 250 000 € est réduit en proportion du taux d'AIPP retenu (taux AIPP x 250 000).  
**Capital décès** : 250 000€, 20 000€ pour le conjoint ou concubin, 7 500€ par enfant fiscalement à charge. Remboursement des frais d'obsèques à concurrence de 4 000€. Le capital versé est doublé en cas de port d'un gilet airbag, jusqu'à 500 000€.  
**La garantie Étendue** vous indemnise en cas d'AIPP totale à hauteur de 500 000 €. En cas d'AIPP supérieure ou égale à 15%, le capital de 500 000 € est réduit en proportion du taux d'AIPP retenu (taux AIPP x 500 000).  
**Capital décès** : 500 000€, 30 000€ pour le conjoint ou concubin, 10 000€ par enfant fiscalement à charge. Remboursement des frais d'obsèques à concurrence de 4 000€. Le capital versé est doublé en cas de port d'un gilet airbag, jusqu'à 1 000 000€.
- **PROTECTION JURIDIQUE** : Nous vous assistons pour tout litige rencontré lors de la conduite du véhicule garanti. Nous prenons en charge les frais engagés pour suivre un stage de récupération de points (à hauteur de 280€) ou pour repasser le permis de conduire (jusqu'à 500€) suite à la perte de points.
- **GARANTIE SOUTIEN FINANCIER** : Nous prenons en charge vos cotisations d'assurance dans la limite de 1 000 € par an et par sinistre en cas de licenciement économique, de longue maladie et dépôt de bilan du souscripteur.
- **GARANTIE CONTENU DU TOP BOX 250** : En cas d'effraction ou de vol du véhicule assuré, nous garantissons le vol de l'équipement du motard (casque, gants, blouson, etc...) contenu dans le top case ou les valises latérales en dur à hauteur de 250€.
- **GARANTIE CONTENU DU TOP BOX 500 +** : En cas d'effraction ou de vol du véhicule assuré, nous garantissons le vol de l'équipement du motard (casque, gants, blouson, etc...) ainsi que le vol des clés, papiers et bip contenus dans le top case ou les valises latérales en dur à hauteur de 500€.
- **GARANTIE VALEUR D'ACQUISITION 12 MOIS (INCLUSION) OU 24 MOIS (OPTION)** : Nous indemnisons le véhicule en cas de perte totale sur sa valeur d'acquisition, selon les conditions fixées aux Dispositions Particulières et aux Dispositions Générales.
- **OPTION RACHAT DE FRANCHISE TOTALE OU PARTIELLE** : En cas de vol, incendie ou de dommages au véhicule, la franchise contractuelle sera réduite totalement ou de moitié. (Non applicable aux conducteurs de moins de 25 ans).
- **OPTION FORFAIT PETIT ROULEUR** : Bénéficiez d'une réduction sur votre cotisation d'assurance si vous roulez moins de 4 000 km ou moins de 2 000 km par an.

<sup>1</sup> dans un périmètre de 50km du lieu de l'accident ou de la panne





<sup>2</sup> disponible pour les modèles de plus de 125cc

<sup>3</sup> dès la 2<sup>e</sup> année

# TABLEAU DE GARANTIE DE NOTRE OFFRE MOTO

## 4 NIVEAUX DE GARANTIES POUR REPENDRE À TOUS LES BESOINS







### LA PROTECTION DU VÉHICULE

	Formule Tiers	Formule Tiers + Vol	Formule Dommages collision	Formule Tous risques
Responsabilité civile	✓	✓	✓	✓
Vol / Incendie - Franchise FIXE En option, la franchise peut être réduite de moitié ou totalement	∅	✓	✓	✓
Catastrophes naturelles - Franchise légale	∅	✓	✓	✓
Dommages collision - Franchise FIXE En option, la franchise peut être réduite de moitié ou totalement	∅	∅	✓	∅
Dommages tous accidents - Franchise FIXE En option, la franchise peut être réduite de moitié ou totalement	∅	∅	∅	✓
 Forfait PETIT ROULEUR 2000 KM <sup>3</sup> Si vous roulez moins de 2 000 km par an, une réduction est appliquée à votre cotisation annuelle	 ✓	✓	✓	✓
 Forfait PETIT ROULEUR 4000 KM <sup>3</sup> Si vous roulez moins de 4 000 km par an, une réduction est appliquée à votre cotisation annuelle	 ✓	✓	✓	✓
Valeur d'acquisition 12 mois	∅	✓	✓	✓
Valeur d'acquisition 24 mois	∅	✓	✓	✓





### L'ASSISTANCE DE LA MOTO ET DU PILOTE

Assistance 0 km avec rapatriement du véhicule vers la concession HONDA de votre choix <sup>1</sup>	✓	✓	✓	✓
Prêt d'une moto de remplacement (ou véhicule B) pendant 7 à 8 jours (accident ou panne) et jusqu'à 30 jours (vol)	✓	✓	✓	✓
Forfait transport du pilote et du passager en cas de vol du véhicule	✓	✓	✓	✓
Enveloppe taxi 100km (panne, accident, immobilisation véhicule...)	✓	✓	✓	✓
Si vous estimez ne pas être en état de piloter en toute sécurité, vous pouvez être raccompagnés deux fois par an à votre domicile, 24h/24 et 7j/7	✓	✓	✓	✓

### LES ÉQUIPEMENTS DU PILOTE ET LES ACCESSOIRES DU VÉHICULE

 Equip. 300 - Blouson, pantalon, bottes couverts à hauteur de 300 € Casque et gants garantis en valeur à neuf pendant 3 ans	 ✓	✓	∅	∅
 Equip. 1000 - Blouson, pantalon, bottes couverts à hauteur de 1 000 € Casque et gants garantis en valeur à neuf pendant 3 ans	 ∅	∅	✓	✓
 Equip. 1500 - Blouson, pantalon, bottes couverts à hauteur de 1 500 € Casque et gants garantis en valeur à neuf pendant 3 ans	 ✓	✓	✓	✓
Acces. 1500 - Garantie 'accessoires hors série' couverts à hauteur de 1 500 €	∅	✓	✓	✓
Acces. 3000 - Garantie 'accessoires hors série' couverts à hauteur de 3 000 €	∅	✓	✓	✓

### LA SÉRÉNITÉ DU PILOTE AU QUOTIDIEN

Protection juridique	✓	✓	✓	✓
Soutien financier	✓	✓	✓	✓
Défense pénale et recours	✓	✓	✓	✓
Contenu du Top Box 250 sans franchise <sup>2</sup>	∅	✓	✓	✓
Contenu du Top Box 500+ sans franchise <sup>2</sup>	∅	✓	✓	✓
 Protection du pilote Essentielle - Plafond de garantie jusqu'à 250 000 € En cas de port d'un gilet airbag, le plafond est doublé jusqu'à 500 000 €	 ✓	✓	✓	✓
 Protection du pilote Etendue - Plafond de garantie jusqu'à 500 000 € En cas de port d'un gilet airbag, le plafond est doublé jusqu'à 1 000 000 €	 ✓	✓	✓	✓

 Nouveauté  Garantie comprise dans la formule  Garantie optionnelle  Garantie indisponible

<sup>1</sup>dans la limite de 50km - <sup>2</sup>sans franchise sur facture (ou franchise à 100€ en l'absence de facture pour les éléments volés dans votre Top Box). <sup>3</sup>option non disponible sur 125 cm3 et moins. <sup>4</sup>en cas de réparation, prêt limité à 7 ou 8 jours